



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Grand
Besançon
Métropole

RENCONTRE INTER-CCH

*Compte-rendu des échanges
Mardi 5 avril 2022 à Besançon*

PRÉAMBULE

Grand Besançon Métropole élabore actuellement son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et, à ce titre, lance une démarche volontariste de concertation avec la population et les forces vives du territoire, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales, associatives, culturelles, etc.

L'année 2021 a permis aux élus d'amorcer la phase de diagnostic. Elle se poursuit au cours du premier semestre 2022, notamment avec l'organisation des « rencontres du PLUi ».

La ville de Besançon rassemble à elle seule près de 2/3 des habitants de Grand Besançon Métropole. Un temps d'échanges à destination des membres des 8 Conseils Consultatifs d'Habitants de Besançon a donc été organisé le mardi 5 avril 2022, afin de permettre d'informer et de relayer largement l'information sur l'élaboration du PLUi auprès des habitants.

Cette rencontre a permis dans un premier temps d'informer les participants sur les enjeux et spécificités du PLUi. Les différentes étapes de la démarche et son calendrier ont également été présentés à l'assemblée. Enfin, les premiers éléments du diagnostic stratégique ont été exposés et ont permis d'ouvrir aux échanges.

Cette première rencontre initie une collaboration entre la Mission PLUi de Grand Besançon Métropole et les membres volontaires des différents CCH, par la création d'un groupe de travail PLUi Inter-CCH.

SOMMAIRE

RENCONTRE INTER-CCH	1
PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	3
ELEMENTS INTRODUCTIFS	4
LE PLUI C'EST QUOI ?	5
LES GRANDES ETAPES DU PLUI	6
LES GRANDS ENJEUX DU PLUI	6
DES PREMIERS ELEMENTS CLES DE DIAGNOSTIC	7
HABITER.....	8
<i>Questions Quizz</i>	8
<i>Synthèse des questions des participants</i>	9
PRODUIRE, TRAVAILLER, CONSOMMER.....	10
<i>Question quizz</i>	10
<i>Synthèse des questions des participants</i>	11
SE DEPLACER	11
<i>Questions Quizz</i>	11
<i>Synthèse des questions des participants</i>	12
PRESERVER ET SE DIVERTIR	13
<i>Questions Quizz</i>	13
CONCLUSION ET SUITES	15
GROUPE PLUI INTER-CCH.....	16
RELAIS D'INFORMATION	16

ELEMENTS INTRODUCTIFS

Quelques notions clés pour mieux appréhender ce plan



Organisé mardi 5 avril 2022, de 18h à 20h, Salle Courbet à Besançon.

28 membres présents : Eric Alsrue | Jean-Baptiste Aupet | Paulette Baud | Fabrice Boillon | Amar Chaalane | Jean-Claude Chomette | Jean-Baptiste Colomer | Annick Devaux Sommer | Odile Eglin | Antony Hooper | Marie-Pierre Jusot | Isabelle Laurencot | Cyrille Mongenet | Joséphine Nkusia | Jacques Peltie | Jean-Louis Phariziat | Christine Pinseau Bachour | Théo Pradeau | Emmanuel Rochet Atmimou | Michel Tournier | Dominique Vours | Agnès Vivenot | Stéphanie Von Pape | Lucette Lendir | Cyril Bonamy | Severine Bkuk | Valérie Eble | S. Balouger | Mickael Obin, Mission PLUi GBM | Florent Serrette, Mission PLUi GBM | Aurélien Laroppe, vice-président GBM | Sandrine Prescott, service Démocratie Participative, Ville de Besançon | Kévin Bertagnoli, élu en charge de la démocratie participative, Ville de Besançon | Marion Fury, Co-Sphère | Charlotte Langlade, Co-Sphère | Maxime Dard, Co-Sphère | Arnaud Barthoulot, Tyto Alba.

Après, une ouverture et introduction par Aurélien Laroppe, vice-président en charge du PLUi, Grand Besançon Métropole, un temps d'information a permis aux participants de découvrir ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et de comprendre son fonctionnement et ses enjeux.

Avant tout apport d'information les participants ont été invités, en trois mots clés, à partager ce que leur évoque le terme PLUi :



Illustration du nuage de mots formé par les participants « Qu'est ce que vous évoque le PLUi ? » - avril 2022

Ensuite les participants ont été sondés sur les thématiques qu'ils pensent susceptibles d'être abordées dans le cadre du PLUi.

Résultat : 100% des participants incluent la thématique Habitat dans le cadre du PLUi, 73% incluent la thématique Paysages, 60% incluent les thématiques Agriculture et Développement économique, et enfin 47% incluent la thématique Mobilités, puis 40% incluent la thématique Climat et énergie.

Le PLUi c'est quoi ?

Cf. ppt et vidéo

Une démarche stratégique pour traduire le projet politique du territoire pour les 10-15 prochaines années. Il s'appuie sur le projet de territoire « *Action Grand Besançon* », actualisé le 31 mars 2022.

Un projet solidaire qui doit garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins de la population.

Un outil réglementaire qui définit 4 types de zones :

- urbaines (U)
- à urbaniser (AU)

- agricoles (A)
- naturelles (N)

et règlemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il fixe des règles pour les constructions : implantation, recul, hauteur, aspect extérieur, clôture, espaces verts...

Le PLUi se compose :

- D'un **rapport de présentation**, avec le diagnostic du territoire : *Il contient un état des lieux pour mieux cerner les enjeux du territoire à prendre en compte : ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités, ses menaces.*
- D'un **projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) : *C'est le cœur du PLUi. Il fixe la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire, notamment en matière d'habitat.*
- D'un **règlement écrit et le zonage** : *Ils traduisent le projet de manière concrète en définissant des règles applicables aux autorisations de construire par type de zone*
- Des **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) : *Sur les sites où le règlement ne suffit pas pour traduire les grandes lignes du projet, les OAP permettent d'orienter l'aménagement futur : accès, voirie, patrimoine à protéger, densité, forme urbaine... Il n'est pas nécessaire que la collectivité maîtrise le foncier.*
- **D'annexes** : *Elles regroupent les plans des réseaux (eau potable, assainissement...), les servitudes d'utilité publique liées par exemple aux infrastructures de transport ou à la prévention des risques ainsi que des documents complémentaires à titre informatif (liste des lotissements, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC...)*

Les grandes étapes du PLUi

Cf. frise ppt

Les grands enjeux du PLUi

Cf. ppt

La réussite du PLUi passe par l'équilibre à trouver entre préservation et développement, cohérence et spécificités, marge de manœuvre et règles.

On note un changement de paradigme majeur avec la loi Climat et Résilience de 2021 : une trajectoire progressive vers l'absence d'artificialisation nette pour 2050.

Voici les grands enjeux du PLUi :

- **Qualité de vie** : Prendre en compte les besoins de tous les habitants : enfants, jeunes, actifs, visiteurs, seniors actifs, 4^{ème} âge, hommes, femmes... ; Aménager de manière équilibrée l'agglomération pour proposer une offre pérenne et complémentaire avec les territoires voisins (commerces, ZAE, mutualisation des équipements...).
- **Diversité paysagère** : Prendre en compte les caractéristiques paysagères (plaine, vallons/vallées, coteaux, plateau) dans les projets d'urbanisation et participer à la préservation des paysages diversifiés ; Conserver et valoriser le cadre naturel propice aux activités sportives de pleine nature : champs, falaises, rivières...
- **Connexions humaines** : Rendre le territoire accessible, quelque soit le mode de déplacement ; Travailler les portes d'entrée du territoire et de la ville-centre ainsi que les interconnexions avec les territoires voisins
- **Connexions naturelles** : Agir collectivement à la préservation des continuités écologiques et à la réduction des pressions exercées (urbanisation, pratiques agricoles, infrastructures de transport) pour un territoire durable demain ; Intégrer les continuités écologiques dans les projets de développement urbain.
- **Rayonnement des équipements** : Offrir des équipements de qualité, qu'ils soient à fort rayonnement ou de proximité ; Réfléchir à leur localisation pour assurer leur accessibilité. Penser la mutualisation des équipements pour favoriser leur rayonnement et optimiser les coûts

DES PREMIERS ELEMENTS CLES DE DIAGNOSTIC

« Habiter », « Produire, travailler, consommer », « Se déplacer »,
« Préserver et se divertir »



Un second temps visait d'une part à présenter des premiers éléments de diagnostic, ponctué par des séquences de quizz-débat et d'autre part à ouvrir aux échanges avec les participants.

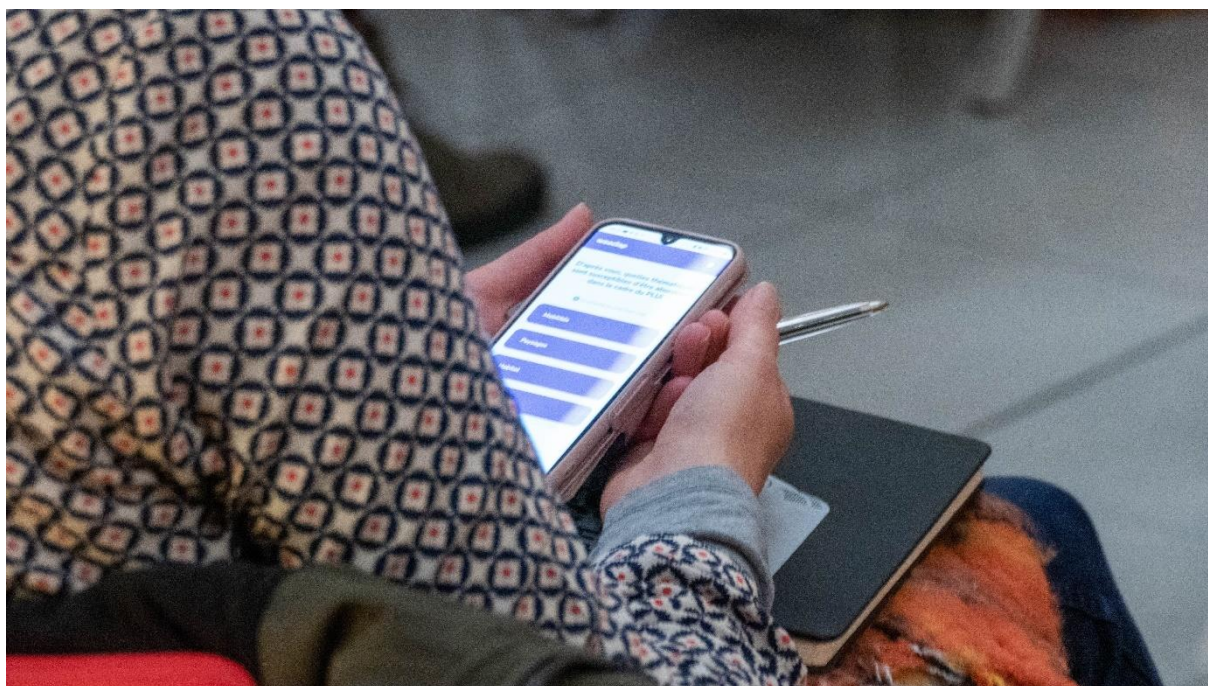


Illustration de l'utilisation de la modalité wooclap pour le quizz-débat – avril 2022

Habiter

Questions Quizz

Q. Entre 2010 et 2020, la population du Grand Besançon a augmenté de 5 000 habitants env. D'après vous, sur la même période, combien de logements ont été construits ?

- 2 000 logements :
- 5 000 logements :
- 7 000 logements :
- 10 000 logements : **Bonne réponse**

1/3 des répondants a choisi la réponse A = 2000 logements ces dix dernières années, et 1/3 la réponse B= 5 000 logements. Le tiers restant des participants a voté pour moitié C=7000 logements et pour l'autre moitié D=10 000 logements.

Ce chiffre s'explique notamment par la taille des ménages qui est de plus en plus faible, et des évolutions des modes d'habiter (pavillonnaire notamment).

Q. Entre 1950 et 2011, la population de GBM a doublé, passant de 100000 à près de 200000 habitants. D'après vous, sur la même période, la superficie des zones urbanisées :

- N'a pas changé :
- A été multiplié par 2 :
- A été multiplié par 3 :
- A été multiplié par 4 : **Bonne réponse**

Plus de la moitié des répondants pensent que ce chiffre a été multiplié par 3.

Pour aller + loin, quelques éléments de compréhension : cf. ppt

Synthèse des questions des participants

Question : La loi de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est annoncée pour 2050. Est-ce qu'il ne serait pas tentant pour certains d'urbaniser au maximum d'ici 2050 ?

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Il faut savoir qu'en France, on urbanise 55 000 hectares par an, ce qui correspond approximativement à la surface de Grand Besançon Métropole. Partant de ce constat, il est complexe d'annoncer l'arrêt de toute urbanisation. C'est pourquoi, l'objectif est de diminuer le rythme jusqu'à arriver à un rythme nul en 2050.

Il est effectivement, possible que certains soient tenter d'urbaniser à tout va jusqu'en 2050. C'est pourquoi, politiquement, il est important de rester vigilant. D'autant plus que nos paysages naturels (collines verdoyantes, terres agricoles, paysages forestiers) font en grande partie l'attractivité économique de notre territoire. Le rôle de GBM est de poursuivre une urbanisation raisonnée et localisée, nécessaire pour gérer les besoins démographiques, mais avec parcimonie afin de préserver les richesses de notre territoire.

Mission PLUi – GBM : De plus, il faut savoir que des garde-fous ont été mis en place pour éviter ces dérives. Ainsi l'objectif est de fonctionner par palier de 10 ans avec l'ambition de diviser de moitié à chaque palier la consommation actuelle. Les 10 dernières années ont été consommés au sein de GBM à peu près 600 hectares. Ainsi, dans les 10 prochaines années, notre objectif sera de consommer au maximum 300 hectares. Les 10 années suivantes un objectif de 150 hectares, ensuite 75 hectares, et ensuite ce sera terminé

Question : En tant que membre des CCH de Besançon, comment peut-on avoir une expertise légitime pour vous aider à construire ce PLUi sur des territoires ou des quartiers que l'on ne connaît pas ?

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Le territoire de Grand Besançon Métropole est très grand, et nous élus de GBM ne pouvons pas connaître 100% du territoire. Ainsi, c'est pour cela que nous nous appuyons sur les habitants et les élus locaux pour nous faire remonter des informations.

L'objectif n'est pas que vous nous donniez une réponse macro comprenant tous les éléments, mais plutôt que vous nous fassiez remonter des éléments de terrain, que vous nous parliez de votre ressenti, de ce que vous côtoyer dans votre vie quotidienne. Quel est votre quotidien ? et comment vous voulez le vivre demain ?

Ensuite, de notre côté, élus et services, nous allons essayer d'assembler ces différentes pièces du puzzle.

Question : Il y a aujourd'hui, au niveau de Grand Besançon Métropole, des grosses disparités dans les taxes foncières, les charges pour les ordures ménagères, etc. Est-ce que ces sujets entrent dans le PLUi ? Il serait intéressant qu'il y ait une réflexion sur ces sujets, puisque c'est ce qui fait aussi l'attractivité des territoires.

Mission PLUi – GBM : C'est un sujet qui n'est pas pris en compte au sein du PLUi. Pour résumer, le PLUi c'est regarder ce qui est constructible, ce qui ne l'est pas, et les conditions de construction.

Ensuite, les valeurs locatives c'est une responsabilité de l'État, c'est lui qui les définit. Concernant les taux d'imposition, ce sont les élus communaux qui sont responsables, mais uniquement du taux communal et non des bases et des différentes réformes qui s'ajoutent.

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Il est à noter qu'une réflexion est en cours sur le sujet (sur la taxe d'aménagement notamment). Un lissage pourrait être envisagé pour créer de la cohérence au sein du territoire mais aussi de la cohérence avec les territoires voisins.

Question : Si vous refusez l'extension du pavillonnaire sur Grand Besançon Métropole vous ne craignez pas qu'elle se déplace sur les territoires voisins ? Cette éventualité engendrerait davantage de déplacements, générant des problèmes de transports et environnementaux.

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Effectivement, il faut qu'il y ait une cohérence globale autour de l'urbanisme puisque si nous diminuons le pavillonnaire au sein de GBM mais que d'autres le promeuvent, cela ne peut pas fonctionner.

La force de GBM par rapport à d'autres territoires, est que nous sommes en capacité de proposer des transports en communs et d'autres services. De plus, 80% des emplois sont situés sur la ville de Besançon. C'est à dire que si vous habitez à Besançon il y a 4 chances sur 5 que vous travailliez à

Besançon, et donc vous n'avez pas forcément besoin d'un véhicule individuel pour vous déplacer. C'est pourquoi il faut inverser le paradigme : certes on ne sera pas capable de proposer des maisons individuelles au plus grand nombre, en revanche, on est capable de proposer des transports en communs, de proposer un accès à l'emploi à courte distance. C'est quelque chose qui a un impact fort dans le pouvoir d'achat des habitants. Aujourd'hui une maison individuelle en périphérie de GBM est intéressante du point de vue du foncier, mais cette acquisition oblige à avoir un véhicule par famille voir deux, et avec le prix de l'essence actuel, c'est un coût vraiment important.

Donc il va falloir être extrêmement méticuleux sur le sujet, continuer à proposer des maisons individuelles puisqu'il y a un réel besoin identifié, tout en sensibilisant le plus grand nombre à l'impossibilité de proposer ce type de bien pour chacun des 200 000 habitants.

C'est tout l'intérêt d'organiser une concertation avec les habitants : trouver des solutions alternatives. Je n'ai aujourd'hui pas de réponse toute faite, la réponse se fera dans la concertation.

Mission PLUi – GBM : De plus, nous sommes tous (élus, technicien, etc.) face à cet objectif du Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 sans savoir comment y arriver, mais en ayant la bonne volonté de coconstruire des solutions, qui ne seront pas partout les mêmes sur le territoire.

Par ailleurs, le désir d'une maison individuelle, est parfois une désillusion puisque cette dernière n'est finalement pas la forme urbaine idéale pour tous.

Les territoires voisins qui actuellement captent une partie des jeunes ménages, vont être eux aussi confrontés à ces mêmes objectifs de ZAN. C'est à dire qu'il y aura également moins de terrains à bâtir à la périphérie de GBM. Effectivement, si tout le monde souhaite une maison individuelle et que le territoire de GBM ne peut plus proposer cette forme urbaine, il faut savoir que les territoires voisins ne pourront pas davantage. S'ils ne proposent que des maisons individuelles, le prix du foncier/ de l'immobilier va augmenter dans des proportions telles que l'attrait économique sera moins important.

Nous avons tous collectivement des solutions à trouver, à construire. Il va valoir s'inspirer d'expériences en France, en Europe, imaginer de nouvelles formes d'habitats. Il faut noter, qu'il n'y a pas seulement la maison individuelle ou la grande barre d'immeuble, il existe tout un éventail d'alternatives.

De plus, la façon dont on vit, dont on habite notre logement, et comment l'on vit avec nos voisins, représentent aussi des éléments importants à prendre en compte. Ils concernent plus des traits d'évolution, de perception, mais c'est aussi un champ qu'il faut également investir. Parce qu'effectivement, un PLUi c'est un plan qui permet ou qui interdit des constructions, mais qui s'accompagne également de solutions pour les questions suivantes : « comment on vit », « comment on habite » sur ce territoire.

Produire, travailler, consommer

Question quizz

Q. D'après vous, dans la région Bourgogne Franche-Comté, la zone d'emploi de Besançon est celle qui compte la plus grande part :

- d'emplois tertiaires marchands (commerces...)
- d'emplois tertiaires non marchands (santé, administration, éducation) : **Bonne réponse**
- d'emplois industriels
- d'emplois agricoles et agroalimentaires

Près de 100% des répondants ont su répondre à cette question

Q. Avec les microtechniques et l'horlogerie, quel autre domaine constitue une des filières d'excellence de notre territoire avec plus de 3 000 emplois ?

- L'agroalimentaire
- Les mobilités du futur
- Les biotechnologies et les dispositifs médicaux : **Bonne réponse**
- La plasturgie

Près de 100% des répondants ont su identifier la filière d'excellence de GBM.

Pour aller + loin, quelques éléments de compréhension : cf. ppt

Synthèse des questions des participants

Question : Pouvez-vous nous dire un mot sur l'industrie dans le cadre du PLUi ? Puisqu'effectivement il n'y a pas que les populations, il y a aussi tout le caractère économique et industriel implanté sur le GBM.

Mission PLUi – GBM : Il est vrai que l'on s'est focalisé tout à l'heure sur les objectifs de ZAN, et nous avons parlé principalement d'habitat. Cette consommation foncière est due à l'anthropisation et comprend toutes les formes d'artificialisation, dont les activités économiques. Ces dernières sont prises en compte dans les données de surfaces consommées. Ainsi, il va falloir que l'on réfléchisse à de nouvelles formes urbaines, de nouvelle façon d'habiter, mais également à pérenniser la dynamique économique et réfléchir au foncier économique. Et cela de la même manière : en étant économe. Cela passe par différents leviers au même titre que l'habitat.

Question : Vous n'avez pas de données à nous proposer ?

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Dans les grandes lignes on compte aujourd'hui pour l'urbanisation : 2/3 consacrés à de l'habitat et 1/3 consacrés à de l'économie. De la même manière que pour l'habitat il va falloir proposer des évolutions pour le développement économique. Par exemple, réfléchir à mettre sur plusieurs étages les industries horlogères puisqu'il s'agit de petites choses. En revanche, il faut rester pragmatique, si l'on considère une industrie d'emboutissage, qui possède une presse de 200 tonnes par exemple, nous n'allons pas pouvoir la mettre au 4^e étage... Donc effectivement, en fonction des cœurs de métier et du domaine d'activités il faut réfléchir à élever certains bâtiments (niveau industriel au rdc et bureaux d'études sur un étage plutôt qu'en périphérie).

Mission PLUi – GBM : Avoir une réflexion sur le stationnement également, où il y a une logique de mutualisation.

Question : Étant bisontin depuis plusieurs dizaines d'années, je suis témoin d'une explosion des zones industrielles aux entrées de Besançon. Est-ce le PLUi qui peut faciliter ou contraindre l'implantation des zones industrielles ? Il y a notamment déjà eu sur GBM quelques discussions houleuses sur l'implantation de grandes surfaces.

Mission PLUi – GBM : Au même titre que l'on identifie des zones d'habitats, des zones U se déclinent en vocations (industrielles, mixtes, habitat, etc.). Effectivement les zones sont identifiées et à l'intérieur de ces zones et de ces sous zonages, on peut avoir des règlements. Ils viendront accompagner les façons de faire, où l'on pourra introduire des dispositions (stationnements, niveaux, etc.). Ce sont des questions qui devront être abordées au sein du PLUi.

Les acteurs économiques seront soumis au même PLUi que les habitants. Les élus devront faire un choix sur la proportion dédiée à l'économie. L'objectif de Zéro Artificialisation Nette s'applique de manière indifférenciée sur l'ensemble du territoire. Les infrastructures économiques comptent dans la consommation foncière. La seule exception dans les données présentées, concernent les grandes infrastructures nationales type LGV qui ne comptent pas dans la consommation puisqu'elles ne sont pas décidées par le territoire.

Se déplacer

Questions Quizz

Q. 76 % des Grands Bisontins utilisent leur voiture pour aller au travail. Mais d'après vous, combien la prennent pour aller faire leurs courses ?

- 26% : c'est la part de déplacement en voiture pour le domicile-école. Ainsi, ¼ des trajets domicile-école s'effectuent en voiture. Ce qui est étonnant puisque normalement, s'il n'y a pas de ramassage scolaire c'est que l'école se trouve dans le village, où généralement on peut s'y rendre à pied.

- 35% : c'est la part de déplacement à pied pour aller faire ses achats. Ainsi 1/3 vont faire leurs courses à pied.
- 57% : **Bonne réponse.**
- 89% : ce chiffre ne correspond à rien

Plus de 80% des répondants estiment que 89% des Grands Bisontins utilisent leur voiture pour aller au travail.

Q. D'après vous, tous déplacements confondus à l'intérieur de GBM (travail, loisirs, école, achats, visites...), quelle est la part des trajets effectués à pied ou à vélo par les Grands Bisontins ?

- 34% : **Bonne réponse.** Effectivement, tout mode de déplacement confondu, 1/3 se fait à pied ou à vélo,
- 10% : C'est la part des trajets effectués en transports en communs,
- 55% : C'est la part des trajets effectués en voiture.

Un peu plus de la moitié des participants a trouvé la bonne réponse, les autres ont choisi 10%.

Nb. C'est le Plan de Mobilité, en cours de révision, qui va traiter les questions de mobilité/déplacements. Néanmoins, au sein du PLUi on s'interroge également sur ces questions de mobilité. Par exemple, la réflexion est d'identifier pourquoi les habitants prennent leurs voitures. Possiblement, parce qu'il n'y a pas assez de commerces de proximité par exemple, et ainsi réfléchir au sein du PLUi à l'aménagement de zones dédiées ou à contrario prévoir d'autres infrastructures (modes doux), pour éviter que le recours à la voiture apparaisse comme inévitable. Ainsi, le travail sera de rapprocher les besoins des habitants, et si ce n'est pas le cas, de leur donner la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture.

Pour aller + loi, quelques éléments de compréhension : cf. ppt

Synthèse des questions des participants

Remarque des participants : Ça demandera une analyse qualitative, bien autant que quantitative pour que l'on comprenne un peu mieux pourquoi les habitants privilégient tel moyen de transport. Effectivement, aller faire ses courses en vélo, même si c'est préconisé, ce n'est pas très pratique.

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Effectivement, c'est un paradigme qu'on ne cherchera pas à modifier puisqu'il y a des usages en fonction des âges. Mais le paradigme sur lequel nous pouvons travailler c'est la proximité des besoins. Si vous n'avez pas de commerces à moins de 3km, c'est évident que la plupart ne s'y rendra pas en vélo ou à pied. Il faut travailler par secteur, l'objectif c'est de raisonner en proximité, et donner l'opportunité d'aller faire ses courses dans un rayon plus restreint. Plus ce dernier sera restreint, plus il est possible de se passer de la voiture. Et si on ne peut malgré tout pas se passer de la voiture, à minima, on limite les kilomètres parcourus.

Question : Comment avez-vous eu ces données ?

Mission PLUi – GBM : Ce sont des éléments issus du diagnostic du Plan de Mobilité. Régulièrement, à l'échelle de l'agglomération, une enquête ménage-déplacement qui est réalisée. Nous avons une référence en 2005 puis une autre en 2018. C'est un sondage important réalisé dans les différents secteurs de l'agglomération. Pour plus de renseignements il faut se rapprocher du service Mobilité de GBM.

Question : Nous avons déjà échangé au sein des réunions CCH autour du futur PDM. J'ai le sentiment que PDM et le PLUi sont intimement liés, le processus de décision sera-t-il différent entre ces deux plans ? et comment sont-ils liés ?

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : Il faut savoir que le PDM est au dessus du PLUi dans le processus. Et donc tout ce qui est écrit dans le PDM, sera réinjecté dans le PLUi. C'est ce qui fait que ces plans sont intimement liés. Le lien est extrêmement étroit et on s'appuie sur le PDM pour construire le PLUi.

Le déplacement est effectivement central entre l'habitat, l'économie, le travail, etc. puisque c'est ce qui permet de se rendre d'un endroit à un autre. Ainsi, si on arrive à minimiser les déplacements au sein du

PLUi et à proposer quelque chose de plus optimum pour les habitants, ce sera un gain d'argent mais également un gain environnemental.

Question : Si toutefois GBM s'étend encore, est-ce que le PLUi s'appliquera aux nouvelles communes ? ou est ce qu'elles gardent leur document d'urbanisme ? Quelles seront les conséquences ?

Mission PLUi – GBM : Actuellement on compte 68 communes au sein de GBM. Presque toutes ces communes ont un document d'urbanisme (PLU) qui a été voté par le conseil municipal en règle générale ou par le conseil communautaire de GBM, depuis 2017. Jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme actuels continuent à s'appliquer. À partir de 2025, le PLUi remplacera tous ces documents et formera un document unique. Bien entendu, tout le monde n'aura pas les mêmes règles, il y aura des spécificités prises en compte, mais il n'y aura qu'un seul document d'urbanisme pour les 68 communes. Ce document unique permettra une cohérence en matière d'aménagement du territoire.

M. Laroppe, élu en charge de l'urbanisme - GBM : A noter qu'aujourd'hui ce n'est pas l'ambition de GBM d'aller chercher de nouvelles communes. Par contre, si une commune souhaite intégrer la communauté urbaine, c'est le PLU de la commune qui s'appliquera. Dans ce cas, l'objectif sera alors de l'incorporer à notre PLUi pour conserver la cohérence.

Question : Quelle est la durée de vie du PDM ? Quelle capacité d'adaptation a-t-il ? (Exemple donné aux Tilleroyes d'une urbanisation pour de l'habitat sans offre supplémentaire de transports en communs).

Est-ce qu'il y a un attrait particulier pour des commerces de proximité quand des bâtiments du privé se construisent par rapport aux aires de jeux, aux aires de loisirs ? Avez-vous des conseils à donner, des consignes, des obligations, pour inciter à la création de commerces de proximité ou à la création d'aires de loisirs ?

Mission PLUi – GBM : En général ce type de plan dure 6 ans, et est révisable pour s'adapter aux évolutions. Pour toutes autres précisions se rapprocher du service mobilité en charge de l'élaboration du PDM.

Pour information, la zone UD, qui signifie habitat mixte, définit une certaine forme de typologie de bâti. C'est-à-dire qu'on peut faire du petit collectif, à la différence d'une zone UP où l'on reste sur du pavillonnaire. Le règlement de la zone UD permet la mixité en matière de fonction. C'est-à-dire qu'on encourage la possibilité d'avoir des cellules commerciales. Nb. le PLU, à l'époque, ne pouvait pas imposer la création d'un commerce de proximité.

Concernant les terrains de jeux, on a imposé dans certains quartiers une aire de détente/de jeux. De plus, dans le cadre des travaux itératifs avec l'aménageur, nous avons travaillé avec le service espaces verts pour créer un espace rétrocédé à la collectivité à l'issue de l'aménagement afin d'y intégrer des espaces de jeux. Ces espaces verts/de jeux étaient prévus au profit de l'ensemble du quartier.

Préserver et se divertir

Questions Quizz

La place importante de la nature et la diversité des paysages est l'une des spécificités du territoire du Grand Besançon. D'après vous, sur les 528 km² de GBM, combien bénéficient de protections environnementales nationales ou départementales ?

- 27km² : les milieux humides on fait parti avec la vallée du Doubs et la plaine de l'Ognon ...
- 89km² : **Bonne réponse**
- 167Km² : c'est les milieux agricoles 32% et
- 243Km² : ce sont les espaces forestiers, presque la moitié du territoire de GBM qui est concerné, peuplé de forêts

Les endroits à préserver : Trame verte et bleu (aquatique) : déterminer où il y a des peuplements de faune et préserver des endroits où ils peuvent se déplacer d'un endroit à un autre

Pour aller + loi, quelques éléments de compréhension : cf. ppt

Nb. La partie « Préserver et se divertir » n'a pu être traitée faute de temps et pourra être abordée lors de la prochaine rencontre. Ces thématiques pourront être abordées également dans le groupe de travail PLUi Inter CCH.



Illustration de la rencontre PLUi interCCH de Besançon – avril 2022

CONCLUSION ET SUITES

Groupe de travail PLUi



Groupe PLUi inter-CCH

En fin de séance, GBM propose aux participants de constituer un groupe de travail PLUi inter-CCH s'ils le souhaitent : l'objectif est de faire remonter les informations et travailler sur ces questions d'aménagement, que ce soit à l'échelle de leurs quartiers, de Besançon, ou de GBM.

Il sera fourni prochainement des fascicules faisant état de la synthèse du diagnostic présenté avec davantage de données illustrées.

En résumé :

- Première mission : contribution et avis sur le diagnostic stratégique
- Délai : pour l'été 2022
- Travail à l'échelle des quartiers et/ou de l'ensemble de Besançon et/ou de GBM

Des propositions d'axes de travail sont annoncés à l'assemblée, mais ces derniers restent ouverts à d'autres attentes. L'objectif est de construire une réflexion interCCH d'ici à l'été 2022.

- Habiter : quels types de logements pour attirer quelles populations en fonction des différents quartiers ?
- Produire, travailler, consommer : est-ce qu'il manque des commerces et des services de proximité à l'échelle d'un quartier ou de la ville ?
- Se déplacer : le maillage des lieux de promenade et de loisirs est-il suffisant ?
- Préserver et se divertir : quels éléments de patrimoine pourraient être protégés ?

Suite à un sondage en direct 77% des participants sont intéressés pour intégrer un groupe de travail inter-CCH pour poursuivre les réflexions et leur participation à l'élaboration de ce nouveau PLUi.

Nous comptabilisons 8 inscrits à l'issue de cette rencontre.

Relais d'information

Les membres des CCH ont ensuite été informés quant aux différents outils proposés pour s'informer et participer tout au long du PLUi. Les membres des CCH représentent de réels relais d'information et de mobilisation auprès des habitants de leur quartier.

Cf. ppt.



Grand Besançon Métropole
La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89
www.grandbesançon.fr